

Le 07.11.2024 : NON au harcèlement !

Environ 700 000 élèves seraient victimes de harcèlement en France. Moqueries, insultes, injures répétées et amplifiées par la caisse de résonance des réseaux sociaux, accompagnés d'une mise à l'écart systématique et de diverses représailles ont de graves conséquences auprès des adolescents.

La lutte contre le harcèlement scolaire ne peut être efficace sans la mise en place d'actions portées par tous, adultes comme élèves. Durant cette journée, les élèves proposeront des solutions pour qu'ils puissent avoir une scolarité épanouie à travers un mur d'expression libre. Ils découvriront une exposition collaborative, réaliseront une fresque artistique collaborative et participeront à des ateliers (jeu de plateau et lecture à voix haute).

Les élèves ambassadeurs accueilleront les élèves et les personnels du collège dès 7h35 pour leur offrir le bracelet vert pour dire « NON au harcèlement ».

LE COLLÈGE JOLIOT CURIE SE MOBILISE

JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

07.11.2024

Face au harcèlement,
la solution : en parler !

ATELIERS - EXPOSITION
MUR D'EXPRESSION - FRESQUE ARTISTIQUE

**NON AU
HARCÈLEMENT**

Illustration : Cindy (3ème)



Programme

07H35 & 10H00

ACCUEIL PAR
LES ÉLÈVES AMBASSADEURS VOLONTAIRES POUR
UNE DISTRIBUTION DES BRACELETS VERTS.

DANS LA JOURNÉE

EXPOSITION "LE HARCÈLEMENT, ON EN PARLE ?"

Cette exposition a été conçue par les élèves du collège pour comprendre et agir contre le harcèlement.

ATELIERS

JEU DE PLATEAU

L'objectif est d'amener les élèves à une réflexion sur le harcèlement scolaire.

"ROUGE" de Jan de KINDER

Lecture à voix haute de l'album sur le harcèlement, le courage de s'opposer, la solidarité...

FRESQUE COLLECTIVE

A travers une création artistique, les élèves sensibilisent à la problématique du harcèlement et promeuvent les valeurs de l'inclusion, le respect et l'empathie.

MUR D'EXPRESSION

DANS LE HALL

Les élèves et les adultes du collège vont pouvoir exprimer leurs idées, leur opinion en mots ou dessins.

DU 11 AU 15 NOVEMBRE

QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION

Les élèves vont être invités à remplir une grille d'auto-évaluation anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement.

**DRESS CODE : TOUS EN VERT LE 07/11 !
T-SHIRT, CHAUSSURES, PANTALON, ACCESSOIRES,...
POUR DIRE NON AU HARCÈLEMENT !**

LE 07.11.2024

DRESS CODE :
TOUS EN VERT!
T-SHIRT, CHAUSSURES,
PANTALON, ACCESSOIRES,...
POUR DIRE
NON AU HARCÈLEMENT !



NON AU
HARCÈLEMENT

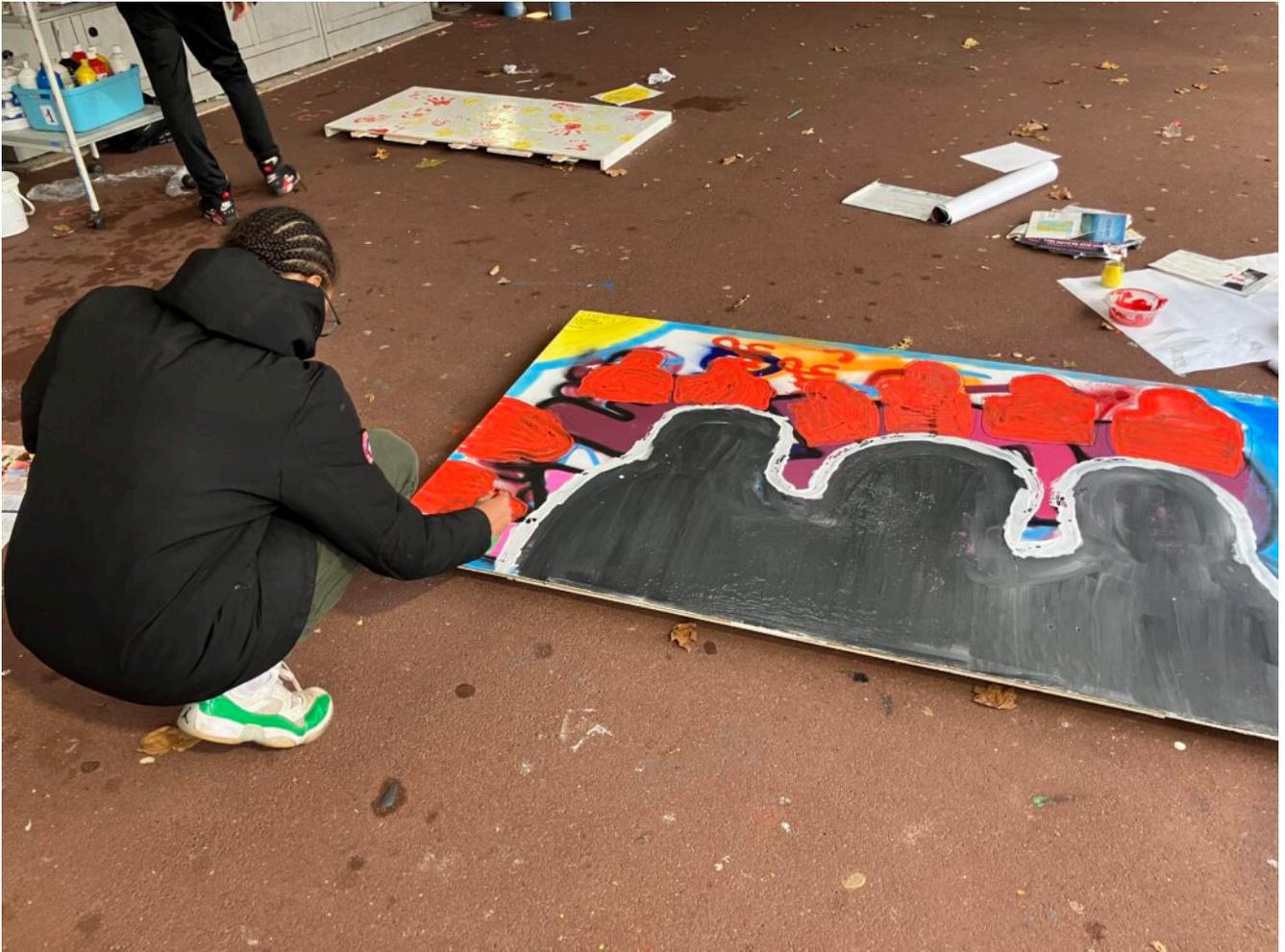
Accueil par les personnels et les élèves ambassadeurs





Fresque artistique









Utilisation des réseaux sociaux – Prévention Harcèlement

Vous trouverez, ci-dessous, le cadre d'utilisation des téléphones portables au sein du collège (inclus les réseaux sociaux).

Message de prévention contre le harcèlement et cyber-harcèlement

Utilisation des Réseaux Sociaux

L'accès à un réseau social (facebook, tiktok, snapchat, instagram, telegram, twitch, whatsapp, youtube...) est interdit aux mineurs de moins 13 ans, et depuis Juillet 2023, doit être soumis à un **ACCORD PARENTAL** pour les mineurs de moins de 15 ans.



Il est déconseillé de créer des groupes de classe via les réseaux sociaux.

Nous vous invitons plutôt à consulter Pronote ou à contacter directement le collègue pour toute information

Important

Pour rappel, l'utilisation du téléphone portable et de tous les autres objets connectés est **interdite au sein du collège** (loi du 3 août 2018). Le téléphone doit être éteint et dans le sac. Pour toute urgence concernant votre enfant, vous pouvez contacter la vie scolaire.

Utilisation réseaux sociaux

Nous appelons tous les parents à une vigilance accrue quant à l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants. Celle-ci **engage votre responsabilité** en cas de débordement et d'utilisation nuisible de ces réseaux.

HARCELEMENT / CYBER-HARCELEMENT

Toute forme de harcèlement est un **délit pénal** dont la peine maximale peut aller, dans les cas les plus graves, jusqu'à 10 ans de prison et 150000 euros d'amende.

Dans tous les cas, **ce sont les parents des auteurs mineurs qui seraient responsables civilement** et devraient indemniser les parents de la victime.

Au sein du collège, toutes les formes de harcèlement exposent leurs auteurs à des sanctions lourdes pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.



contacter le collègue au 01.45.46.34.32

le 3020 et 3018 pour le cyber-harcèlement (numéros nationaux gratuits)

Les 6èmeA se mobilisent pour lutter contre le harcèlement

Le prix « Non au harcèlement » organisé par le ministère chargé de l'éducation nationale avec le soutien de la mutuelle MAE, a pour objectif de donner la parole aux jeunes pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement.

C'est dans ce cadre que les élèves de la 6ème A, menés par leurs professeurs Mmes Arboleda, Belmaghni, Bouaïss, Diatta et Djadoudi, sous la coordination de M. Nibaudeau (chef d'établissement), ont réalisé une vidéo de sensibilisation à destination de l'ensemble de la communauté éducative.

<https://youtu.be/y8wmvZ2I6RQ>

Prévention cyber harcèlement

Mesdames, messieurs

Depuis la rentrée, nous constatons de nombreux cas de harcèlement sur les réseaux sociaux qu'utilisent vos enfants : insultes (racisme, homophobie, grossophobie, sexisme...), photomontages, partages non consentis de contenus personnels, mentions dégradantes de camarades du collège, incitation au suicide...

Tout cela a un impact sur la scolarité et le bien-être de vos enfants ainsi que sur le climat scolaire.

- Pour rappel, l'utilisation du téléphone portable et de tous les autres objets connectés est interdite au sein du collège (loi du 3 août 2018). **Le téléphone doit être éteint et dans le sac.** Pour toute urgence concernant votre enfant, vous pouvez contacter la vie scolaire.
- L'accès à un réseau social (facebook, tiktok, snapchat, instagram, telegram, twitch, whatsapp, youtube...) est interdit aux mineurs de moins 13 ans, et depuis Juillet 2023, doit être soumis à **un accord parental** pour les mineurs de 15 ans.
- Toute forme de harcèlement est un délit pénal dont la peine maximale peut aller, dans les cas les plus graves, jusqu'à 10 ans de prison et 150000 euros d'amende. Dans tous les cas, ce sont les parents des auteurs mineurs qui seraient responsables civilement et devraient indemniser les parents de la victime.
- Au sein du collège, toutes les formes de harcèlement exposent leurs auteurs à des sanctions lourdes pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.
- **Nous appelons tous les parents à une vigilance accrue quant à l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants. Celle-ci engage votre responsabilité en cas de débordement et d'utilisation nuisible de ces réseaux.**
- Si vous souhaitez plus d'informations ou si vous vous sentez démunis face à ces questions, vous pouvez contacter le collège ou le 3020 et 3018 pour le cyber-harcèlement (numéros nationaux gratuits).

Pour l'équipe éducative et pédagogique du collège Joliot Curie

Le Principal,
J NIBAUDEAU